

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

Le Mercredi 12 juin 2019 à 19h30, les membres du Conseil Municipal, convoqués par lettre en date du 5 juin 2019, se sont réunis dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Christiane DEPARIS, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
+ DEPARIS Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ DONVAL François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ PION Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ DEPITRE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ THROUET Cyrille	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ GUEDON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ JOURDAIN Sylvie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ PLUMET Brigitte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ LOISEAU Cyrille	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ TRONEL Steeve	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ BOURSIER Laurent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ ARCHAMBAULT Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ KIEFFER Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ LEPILLE Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Grégory Pion est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et aux personnes de la commune présentes.

2019-06-01 / Recomposition du Conseil Communautaire

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de se prononcer avant le 31 août 2019 sur la recomposition du conseil communautaire qui aura lieu après les élections municipales de mars 2020. Cette recomposition sera effective à compter du prochain mandat (2020-2026).

La communauté de communes du pays du Neubourg dispose de 16 possibilités, dont une répartition de droit commun et 15 propositions selon un accord local.

Lors de la conférence des maires du 29 avril dernier, l'ensemble des maires présents **s'est positionné pour une répartition des sièges selon l'accord de droit commun.**

Au vu de ces propositions, on peut les analyser de la façon suivante :

- La première, l'accord de droit commun permettrait à la commune de Saint Aubin d'Ecrosville d'obtenir 1 poste,
Pour : 0/ Contre : 9/ Abstention : 0
- La deuxième, l'accord local n°1 permettrait à la commune d'obtenir 2 postes (à titre d'information, cet accord permettrait à toutes les communes de la CDC d'être un peu plus représentées)
Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la deuxième proposition qui est l'accord local n°1 qui permettrait à toutes les communes d'être un peu mieux représentées.

2019-06-02 / Transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement collectif à la CDCPN

La loi du 7 août 2015, dite loi Notre, dispose que les compétences eau et assainissement (collectif et non collectif) deviennent des compétences obligatoires des communautés de communes. De facto, ces compétences seront transférées aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cependant, la loi du 3 août 2018, dite loi Ferrand, prévoit la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2026.

Pour cela, les communes membres doivent délibérer avant le 1^{er} juillet 2019 pour s'opposer au transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 de ces compétences à leur communauté de communes de rattachement.

Pour rappel, la communauté de communes du Pays du Neubourg dispose uniquement de la compétence assainissement non collectif, à titre facultatif. Ainsi, la Communauté de Communes peut bénéficier du report au 1^{er} janvier 2026 des compétences eau et assainissement pour ce qui concerne l'assainissement collectif.

Lors de la conférence des maires du 29 avril dernier, une large majorité des membres a fait part de sa volonté de reporter au 1^{er} janvier 2026 le transfert obligatoire de compétences « eau et « assainissement collectif » à la communauté de communes.

Chaque commune membre doit, par conséquent, se prononcer avant le 30 juin 2019 sur le transfert de la compétence « eau et « assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable, à une large majorité, au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement et plus particulièrement de l'assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2020 au profit de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ; cet accord est à renouveler chaque année jusqu'en 2026.**
- **Précise que ces deux compétences seront donc transférées obligatoirement au 1^{er} janvier 2026.**
- **Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.**

Pour : 8/ Contre : 0/ Abstention : 1

2019-06-03 / Gestion du Personnel

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a procédé au recrutement de l'agent chargé du remplacement de la secrétaire Madame Sophie GIRARDEAU.

Madame Valérie SOUILLARD prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2019.

Madame le Maire précise que la secrétaire est recrutée sur une base de 35h00 de travail hebdomadaire. Elle est titulaire du grade d'adjoint administratif territorial. Aussi, il convient de créer

le poste à compter du 1^{er} juillet 2019 et de supprimer à compter du 30 juin 2019 le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite à la mise en place du RIFSEEP par délibération en date du 9 juin 2018, Madame Valérie SOUILLARD bénéficiera des mêmes conditions que les autres agents recrutés au sein de la commune.

Au vu de la masse de travail alourdie par de nouvelles actions mises en place depuis quelques mois (RGPD, REU, préparation des élections et la réalisation des marchés publics), il sera peut-être nécessaire de renforcer les effectifs pendant quelques semaines afin de soulager la mission de secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} juillet 2019 et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ainsi que le renforcement temporaire du secrétariat.

Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

2019-06-04 / Travaux

Madame le Maire propose de démarrer les travaux de rénovation du bâtiment « Arsenal dédié aux associations ».

La consultation d'entreprise a été effectuée.
Il en résulte les résultats suivants :

- Charpente : Devis de l'Entreprise MAUGY pour un montant de 8 206,47 € HT
Pour : 7/ Contre : 0/ Abstention : 2

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité la proposition de devis proposé pour la réalisation de la charpente pour un montant de 8 206,47 € H.T. et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

- Découverte : Devis de l'Entreprise CORDIER pour un montant de 1 972,50 € HT
Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de devis proposé pour la réalisation de la découverte pour un montant de 1 972,50 € HT et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

- Couverture : deux devis des Entreprises MAUGY et CORDIER
 - MAUGY pour un montant de 15 915,58 € HT
Pour : 0/ Contre : 9/ Abstention : 0
 - CORDIER pour un montant de 11 726,65 € HT
Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de devis de l'Entreprise CORDIER pour la réalisation de la couverture pour un montant de 11 726,65 € HT et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

2019-06-05 / Renouvellement des conventions de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations K'Dance et Cascades

Madame le Maire informe qu'il convient de renouveler les conventions de mise à disposition de la salle des fêtes pour les associations hors commune.

Les demandes de renouvellement des associations ont été reçues en mairie comme convenu un mois avant la fin des cours comme précisé dans la convention.

Les associations K'Dance et Cascades ont accepté les nouvelles modalités proposées par Madame le Maire et présentées ci-après :

- La location pour l'année à 200 € qui contribuerait aux dépenses de fonctionnement
- La clé de la salle des fêtes en échange d'un chèque de caution de 500 € (non débité)

Pour rappel, l'association Cascades réserve la salle des fêtes les lundis matin de 9h30 à 11h00 pour donner des cours de Qi Gong.

L'association K'Dance réserve la salle des fêtes les jeudis soir de 18h15 à 20h15 pour des cours de danse (hip hop et Emotion style).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les nouvelles modalités de ces conventions et autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

Point d'Information du SITS

La région, désormais compétente en matière de transport scolaire en-dehors des agglomérations doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. L'harmonisation des tarifs sera progressive à partir de la rentrée 2019.

Monsieur KIEFFER précise que pour la rentrée de septembre 2019, l'inscription doit impérativement se faire entre le 18 juin et le 31 juillet. Passé ce délai, l'inscription sera toujours possible mais une majoration forfaitaire de 20 € sera appliquée.

L'inscription et le paiement s'effectuent en ligne sur le site internet de la Région Normandie à l'adresse suivante : www.transports.normandie.fr

Lors de la prochaine Assemblée Générale du SITS, Monsieur KIEFFER, va proposer au vote le montant de la participation aux communes qui sera ensuite à voter lors des conseils municipaux des communes afférentes.

Point d'information RGPD - Audit ADICO

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un audit a été réalisé le 9 mai dernier avec le service d'accompagnement à la protection des données de l'association ADICO en vue de répondre aux exigences du Règlement Général pour la Protection des Données

L'audit des traitements réalisé au sein de la collectivité a permis de recenser les traitements de données personnelles que les agents manipulent afin de constituer un registre.

Afin de se mettre en conformité, la commune de Saint-Aubin-d'Ecrosville doit entrer dans une démarche d'amélioration continue.

Pour ce faire un plan d'action composé d'objectifs déterminés dans le temps a été remis à la commune.

La Déléguée à la Protection des données (DPO) a détecté un total de 49 recommandations à mettre en place.

Synthèse des recommandations :

- **41 recommandations de type R1 (recommandations indispensables pour la mise en conformité)**
- **5 recommandations de type R2 (recommandations fortement conseillées)**
- **3 recommandations de type R3 (recommandations proposées)**

La commune doit mettre en place dans un délai de 3 mois, 20 % des recommandations de type R1, soit 8 recommandations.

Questions diverses

A. Effondrement terrain parcelle 503

La société EXPLOR-E s'est rendue sur place et peut affirmer au regard du contexte géomorphologique que l'indice en question est un indice d'origine naturel dit karstique.

L'application d'un périmètre de sécurité de 35 mètres, nécessite la réalisation de sondages entre cet indice et la voirie communale et permettrait de vérifier qu'aucune anomalie ne se développe dans cette direction et donc de sécuriser le domaine public et les habitations proches.

5 sondages vont donc être réalisés.

Pour information, Mme DEPARIS précise que la facture sera prise en charge par moitié par la Mairie et l'autre moitié par les Propriétaires. Tout autre frais demeure à la charge des Propriétaires

B. Journal municipal

La nouvelle réglementation sur la protection des données individuelles, complexifie le travail de réalisation de ce journal.

C. Nom du lotissement Garcia

Ce lotissement s'appelle dorénavant le « lotissement du Père Angel »

D. Renouvellement contrat téléphonie avec Orange

La renégociation avec Orange fait bénéficier la commune d'une économie de 2 500 € par an.

E. Enfouissement des réseaux

Les travaux sont en cours de réalisation, les habitants ont reçu un courrier pour autoriser le SIEGE à intervenir dans leur terrain. Aucun frais ne sera demandé aux propriétaires concernés.

F. Sécurité Mesnil Broquet (comptage)

Mme DEPARIS a reçu le compte-rendu du comptage à étudier et à renvoyer à Monsieur KIEFFER.

Une réunion à ce sujet sera programmée dans les jours à venir.

G. Modification du PLU

La prochaine Commission du Département CDPENAF (commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers) aura lieu le 3 juillet prochain.

La commune peut s'attendre à une réalisation finale aux alentours de fin septembre 2019.

H. Cartes de déchetterie

Madame le Maire informe que la distribution de ces cartes pourra être réalisée à partir du **1^{er} juillet** suite à une saisie informatique importante. Sachant que ces cartes ne sont obligatoires qu'à partir de septembre, l'accès à la déchetterie est autorisé à toute personne habitant la commune.

I. Fleurissement

Le jury concernant la campagne Départementale 2019 des Villes et Villages fleuris visitera la commune le mardi 18 juin 2019.

Une table de pique-nique et des mellifères ont été installés autour de la Mare afin de rendre cet endroit plus agréable.

J. Fête des voisins

La commune invite les habitants à célébrer la fête des voisins le 30 juin 2019 sous le préau de l'école. La commune aura le plaisir d'offrir un apéritif, par la suite un repas sera partagé avec la nourriture que chacun amènera sur place.

Date du prochain Conseil Municipal à prévoir : semaine 37

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30